

Date : 1^{er} janvier 2016

1) Code d'identification unique du produit type:

INSFR028

Dénominations(s) commerciales(s) :

SIS REVE

2) Usage(s) prévu(s) :

Isolation thermique / acoustique des bâtiments

3) Fabricant :

**SOPREMA SAS
14, rue de Saint-Nazaire – CS 60121
67025 STRASBOURG cedex
www.soprema.fr**

4) Mandataire :

Non applicable

5) Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances :

AVCP 3

6a) Norme harmonisée :

EN 13950:2014

Organisme(s) notifié(s) :

**Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), organisme notifié n° 0679 et
le Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE), organisme notifié n°0071 :**

- ont réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type,
 - ont délivré les rapports d'essais correspondants,
- selon le système 3.**

Date : 1^{er} janvier 2016

7) Performance(s) déclarée(s) :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification Technique Harmonisée	
Réaction au feu	B-s1,d0	EN 13950 : 2014	
Perméabilité à la vapeur d'eau	MU > 350		
Résistance à la flexion	NPD		
Résistance aux chocs (a)	NPD		
Isolation aux bruits aériens directs (dans les conditions d'utilisation finale) (a)	NPD		
Absorption acoustique (dans les conditions d'utilisation finale) (a)	NPD		
Conductivité thermique – λ_D (W/(m.K)) (b)	0,028		0,023
Épaisseur – d + 9,5 ou +12,5 ou + 15 (mm) (c)	20		30-120
Résistance thermique – R_D (m ² .K/W)	0,75		1,35-5,25
Substances dangereuses	(d)		

(a) Ces caractéristiques dépendent du système, aucune performance ne peut être déclarée pour le produit seul.

(b) Conductivité thermique du panneau isolant thermique constituant le complexe d'isolation.

(c) Épaisseur totale du complexe = épaisseur du panneau isolant (d) + épaisseur de la plaque de plâtre (9,5 mm ; 12,5 mm ou 15 mm)

(d) Des méthodes d'essai européennes sont en cours de développement.

8) Documentation technique appropriée et/ou documentation technique spécifique :

Non applicable

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionnée ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

A Strasbourg

Le Directeur Technique, Mr Laurent JORET

